

RÈGLEMENT DU CONCOURS POUR LES PAQUETS DE PELOUSE

ARTICLE 1

La société privée à responsabilité limitée Evergreen Garden Care (ci-après dénommée Evergreen Garden Care), dont le siège social est situé à 9160 Lokeren, Dieptestraat 2 bus 11, organise un concours sans obligation d'achat sous le nom de "Substral" (ci-après dénommé "l'organisateur").

La campagne vise à promouvoir les produits Evergreen Garden Care et à sensibiliser le public à Substral.

ARTICLE 2

Le présent règlement fixe les conditions générales de participation applicables à ce concours.

La simple participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement sans aucune réserve et aucune contestation ne sera prise en compte.

ARTICLE 3

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure (ci-après "le participant").

sont exclues de la participation au concours:

- l'organisateur du présent concours, ainsi que tous les employés directs ou indirects de l'organisateur, et de toute autre personne ayant participé à la création du présent concours.
- les parents au premier degré et les parents par alliance des personnes visées au paragraphe précédent, ainsi que les personnes vivant sous le même toit que ces dernières.
- toutes les personnes qui participent de manière organisée ou dans le cadre d'une association de droit ou de fait, ou qui coopèrent de toute autre manière dans le but d'augmenter les chances de gagner.
- toute personne qui viole l'une des conditions de participation ou en cas d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi au concours (comme une participation illégale ou frauduleuse dans le but d'augmenter les chances de gagner).

L'organisateur se réserve le droit de refuser ou de disqualifier des participants en cas de violation de l'une des dispositions du présent règlement, sans que le participant puisse faire valoir une quelconque réclamation à l'encontre de l'organisateur. L'organisateur se réserve également le droit d'exclure de la participation tout participant qui triche, qui est soupçonné de tricherie ou qui enfreint le présent règlement de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 4

Le concours est exclusivement en ligne et est accessible via Facebook - <https://www.facebook.com/substral.be> via le site web - <https://www.lovethegarden.com/be-fr/gazon-paquet-gagnez-maintenant> et via Instagram - <https://instagram.com/substralbe> .

Le concours débute le 3 juillet 2023 et se termine le 1er août 2023 à 12h00.

Pour participer valablement, les participants doivent faire ce qui suit:

- Les participants se rendent sur l'une des plateformes susmentionnées
- Les participants remplissent leur adresse e-mail et leur prénom
- Enfin, les participants doivent également répondre à la question suivante :
Pouvez-vous deviner combien de personnes intéressées ont participé au 01/08/2023 à 11:59 pour gagner un paquet de pelouse ?

Il ne sera pas tenu compte des inscriptions électroniques incomplètes ou incorrectes, ni des adresses inconnues ou erronées.

Evergreen Garden Care ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'envoi de données (personnelles) incorrectes, entraînant une adresse incorrecte ou inconnue du participant.

Il ne peut y avoir qu'un seul prix par participant et un seul par adresse familiale.

La participation multiple et/ou malhonnête d'un même participant utilisant différentes adresses électroniques, ou différentes identités, ou par tout autre moyen, entraînera automatiquement et sans préavis l'exclusion du participant du concours. Aucune réclamation à ce sujet ne sera acceptée.

Evergreen Garden Care se réserve le droit de refuser ou de disqualifier les participants, en cas de violation de l'une des dispositions du présent règlement, sans que le participant puisse faire valoir un quelconque droit à l'encontre d'Evergreen Garden Care. Evergreen Garden Care se réserve également le droit

d'exclure de la participation tout participant qui triche, qui est soupçonné de tricherie ou qui enfreint le présent règlement de quelque manière que ce soit.

Le participant reconnaît que la participation à ce concours se fait à ses propres risques.

Le coût total de la participation au concours est à la charge du participant.

ARTICLE 5

Chaque gagnant recevra un pack pelouse (= Substral® All-In-One Lawn Manure 485m2 + Evergreen 'Drop Spreader' épandeur d'engrais) d'une valeur de 150 €. 10 lots de pelouse seront attribués.

Evergreen Garden Care se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure à tout moment pendant le concours.

Evergreen Garden Care ne peut être tenu responsable des accidents ou dommages qui seraient (in)directement liés à un prix gagné.

Le prix est indivisible et doit être accepté tel quel. Ce prix est incessible, non échangeable et non monnayable.

ARTICLE 6

Tout type de fraude, de tentative de fraude, d'abus ou de tentative d'abus entraînera l'exclusion automatique du participant, sans qu'aucun préavis ne soit nécessaire.

En outre, l'organisateur se réserve le droit d'engager les poursuites judiciaires nécessaires à l'encontre de toute personne ayant fraudé, tenté de frauder, abusé ou tenté d'abuser.

La participation organisée et/ou collective au concours sera considérée comme un abus ou une fraude pour ce concours et entraînera l'exclusion automatique des participations associées, sans préjudice de tous les autres droits de l'organisateur.

Sont notamment considérées comme des participations organisées ou collectives : la participation à partir d'un ordinateur par plusieurs participants ; l'utilisation d'un mot de passe par plusieurs participants, etc. D'autres critères indiquant une participation collective ou organisée peuvent également entraîner l'exclusion.

ARTICLE 7

Les prix seront attribués aux participants qui remplissent les conditions du présent règlement et qui se rapprochent le plus de la réponse exacte à la question décalée.

En cas d'ex-aequo entre différents participants, le gagnant sera le participant qui a envoyé les réponses en premier.

Si, pour des raisons de force majeure, de faillite, de décès, etc., le gagnant devenait inéligible, le prix serait attribué au participant suivant qui se rapprocherait le plus de la réponse à la question décalée. Ceci sera également déterminé souverainement par Evergreen Garden Care.

Les gagnants seront personnellement informés par e-mail qu'ils ont gagné et recevront les instructions nécessaires pour recevoir le prix. La décision concernant le choix des gagnants par Evergreen Garden Care est sans recours.

ARTICLE 8

Toute inexactitude, erreur d'écriture ou autre erreur similaire sur la page du Blog, le site Evergreen Garden Care et les médias associés ou sur tout autre matériel (promotionnel) rendu public par Evergreen Garden Care ne peut être utilisée contre Evergreen Garden Care ou créer une obligation pour elle.

ARTICLE 9

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption et, plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau. Aucune responsabilité ne peut être mise à charge d'Evergreen Garden Care à cet égard.

Evergreen Garden Care se réserve le droit de pouvoir modifier l'action ou son déroulement à tout moment si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Evergreen Garden Care ne peut être tenue pour responsable et aucune indemnité ne peut lui être réclamée si, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours devait être interrompu, reporté ou annulé. En prenant part au concours, chaque participant est réputé accepter la modification.

ARTICLE 10

Il n'y aura aucune correspondance concernant le règlement, l'organisation et/ou les résultats du concours, que ce soit par courrier, par e-mail, par téléphone ou par tout autre moyen de communication, à l'exception de la notification du gain au gagnant. Toute annonce et/ou publication supplémentaire en rapport avec le concours constitue un point de règlement. Toutes les décisions dues à Evergreen Garden Care sont sans recours.

De organisator beslist soeverein over eventuele interpretatie- of toepassingsproblemen van onderhavig reglement, of over geschillen die zouden kunnen rijzen bij de uitvoering van de wedstrijd.

ARTICLE 11

Le présent règlement est soumis à la loi belge et tout litige relatif à son application relève de la compétence des tribunaux de Courtrai relève de la compétence des tribunaux de Courtrai.

ARTICLE 12

Le règlement peut être consulté en ligne [sur le site Internet d'Evergreen Garden Care](#).

Ainsi qu'auprès du service juridique d'Evergreen Garden Care, Dieptestraat 2 boîte 11, 9160 Lokeren.

ARTICLE 13

Evergreen Garden Care s'engage à respecter les dispositions de la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998, la loi du 26 février 2003 et l'arrêté royal du 13 février 2001.

Les données des participants seront reprises dans une base de données et, le cas échéant, sont destinées à des fins promotionnelles et publicitaires d'Evergreen Garden Care.

Conformément à la loi précitée, le participant a le droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles, d'accéder à ces données et d'en demander la rectification.

L'organisateur prendra toutes les mesures que l'on peut raisonnablement attendre de lui pour préserver la confidentialité des données. Toutefois, lorsqu'il transmet des données personnelles, le participant reconnaît que la transmission de ces données sur l'internet n'est jamais sans risque. Les dommages résultant de l'utilisation des données personnelles du participant par des personnes non autorisées ne peuvent en aucun cas être récupérés auprès de l'organisateur.